

**Garderie périscolaire**  
**Route de Sous le Mont**  
**74350 Allonzier la Caille**  
**Tél : 04.50.46.82.51**

## REGLEMENT INTERIEUR - GARDERIE PERISCOLAIRE

### 2024-2025

#### PREAMBULE

La garderie fonctionne sous le système d'une association loi 1901. Elle est gérée par des parents bénévoles.

L'assemblée générale a lieu une fois par an, en début d'année scolaire, et permet de faire le point sur le fonctionnement. Ainsi, les membres du bureau, les animateurs et les adhérents peuvent à cette occasion se rencontrer pour échanger sur le fonctionnement de la garderie.

#### MODALITE D'INSCRIPTION

La garderie se tient dans les mêmes locaux que le restaurant scolaire d'Allonzier la Caille, au-dessus de l'école maternelle.

Pourront bénéficier de la garderie, les enfants scolarisés à l'école maternelle ou à l'école élémentaire d'Allonzier-la-Caille et dont les parents auront acquitté d'éventuelles régularisations de l'année précédente, rempli le dossier d'inscription en ligne et acquitté le droit d'adhésion. Aucun enfant ne sera accueilli avec un dossier incomplet.

Si vous avez des points particuliers à nous communiquer concernant votre enfant merci de nous les transmettre. Une case Commentaires est à votre disposition à cet effet dans le dossier d'inscription en ligne.

**Tous les dossiers seront validés préalablement par le bureau avant que vous ayez la possibilité d'inscrire les présences prévisionnelles.**

#### TARIFICATION

Adhésion annuelle (de septembre à août de l'année scolaire en cours) : 20€ par famille payable à l'inscription.

La facturation se fait à la minute.

Le tarif à la minute sera de 0.07€ (soit 2,1€ à la demi-heure) sur les tranches horaires: 7h30-8h30 et 16h30-18h30.

Sur les tranches horaires: 7h-7h30 et 18h30-19h : la minute sera facturée 0,08€ (soit 2,4€ la demi-heure).

Si vous récupérez votre enfant au-delà de 19 heures, toute ½ heure commencée sera facturée 20 €.

Les temps de présence sont calculés sur la base des données enregistrées lorsque vous déposez vos enfants le matin ou les recherchez le soir. Pour cela un système de scanner avec horloge intégrée est utilisé pour pointer chaque enfant et les calculs sont réalisés automatiquement selon l'heure de pointage. Comme pour l'année précédente, un code barre par enfant vous sera délivré et sera à présenter aux animateurs afin de faciliter le pointage.

Si les enfants de l'école maternelle et élémentaire sont séparés physiquement (comme c'est le cas quand ils restent dans la cour), chaque enfant sera pointé lorsqu'il sera récupéré à l'endroit où il se trouve.

Une facturation mensuelle liée aux données pointées sera envoyée par courrier électronique et sera à payer directement en ligne. Chaque facture éditée doit être réglée dans un délai d'un mois pour permettre l'inscription à la garderie le mois suivant.

## ORGANISATION GENERALE

Les enfants peuvent être pris en charge pendant les périodes scolaires les *lundis, mardis, jeudis et vendredis* : *matin* : de 7 h à 8h30 et *soir* : de 16h30 à 19h. Veuillez noter que l'arrivée des enfants se fait jusqu'à 8h15 (les 15 dernières minutes sont dédiées aux transferts dans les classes).

Les inscriptions se font directement en ligne sur la plateforme, vous devez réserver pour le périscolaire du matin et du soir. Seule la présence de l'enfant est à indiquer, le temps de présence sera calculé automatiquement.

Les modifications d'inscription peuvent se faire directement en ligne au maximum jusqu'à 7h le matin même pour la garde du matin et jusqu'à 15h45 le jour même pour la garde d'après-midi.

Les enfants sont déposés le matin à la garderie par les parents ou les personnes autorisées.

Si les parents souhaitent autoriser un mineur du cercle familial proche (frère/soeur, demi-frère/demi-soeur) à récupérer ses cadets, le mineur doit impérativement être âgé de 12 ans minimum. Son identité doit être rentrée dans votre dossier dans la rubrique "Personnes autorisées à venir chercher l'enfant". Une attestation de décharge de responsabilité devra être fournie dans ce cas là.

Les fiches de présence pour la garderie du soir seront éditées le jour même à 15h45. Les enfants qui ne sont pas inscrits ne seront donc pas pris en charge par les animatrices.

En cas de force majeure, il est possible de téléphoner à la garderie pour inscrire un enfant ou le retirer de la liste après 15h45 (ne pas utiliser le mail dans ce cas là!!).

### **En aucun cas, un enfant ne pourra partir seul ou accompagné d'une personne non autorisée**

Le goûter et le petit déjeuner sont gérés par chaque famille pour des raisons d'obligations sanitaires. **Veillez noter que les bonbons ainsi que les amandes, noisettes, noix, sodas, ne sont pas autorisés.** Pour des raisons pratiques, la garderie fournira à chaque enfant, contre la somme de 2€, une boîte pour mettre son goûter. Cette boîte devra être personnalisée et sera à déposer à la garderie surtout pour les enfants de maternelle. En effet, si les enfants ont leur goûter dans le sac, il arrive que le goûter soit mangé dans la journée, ce qui perturbe l'organisation de la classe.

En cas d'oubli, un goûter sera proposé à l'enfant et vous sera facturé (1 euro) à la fin du mois en cours.

La garderie périscolaire n'assure pas d'étude surveillée, toutefois les enfants pourront, s'ils le souhaitent, faire leurs devoirs.

### **CAS PARTICULIER : ENFANTS "TRANSFERES" PAR L'ECOLE A LA GARDERIE :**

Si un enfant n'a pas été récupéré par ses parents à la sortie de l'école à 16h30, il a été convenu avec les écoles maternelle et élémentaire que **l'enfant est alors exceptionnellement pris en charge par la garderie.** Si l'enfant est adhérent, les heures de gardes seront facturées selon le tarif habituel. Si l'enfant n'est pas adhérent les parents doivent régler dans un délai d'une semaine les heures de gardes selon le tarif spécifique de 4,5 € par ½ heure. Toute ½ heure commencée est due.

## **CODE DE BONNE CONDUITE**

Il va de soi que les règles de bonne conduite sont les mêmes que celles que vous et vos enfants signent pour l'école et le restaurant scolaire.

**En cas de non-respect du règlement intérieur de la garderie un avertissement vous sera adressé. Après 3 avertissements, la garderie se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant.**

Nom et prénom de(s) enfant(s) :

**Lu et Approuvé les pages 1 et 2 (*mention manuscrite*)** :

Date et signature des Parents :